



Assurance/accident de voiture

Par **habert72**, le **21/05/2010 à 20:34**

Bonjour,
Suite à un petit accident, j'ai besoin de vos conseils.
Voici les faits:
J'ai emprunté un Camion qui appartient à l'entreprise d'un ami afin de faire un deménagement. J'ai garé le vehicule avec le frein à main mal serré et il a reculé; il s'est encastré dans une renault 5 six metre derriere. La renault a un phare cassé et de la carrosserie abimée (peinture et taule).
Le problème ne fait que commencé puisqu'en fait je suis assuré sous les noms de mes parents (j'ai 22 ans et j'utilise leur voiture) .
Le camion est en vente chez un garagiste et quand je l'ai ramené il m'a fait signé une sorte de constat, stipulant que le pare-choc arrière était abimé + les vitres des phares cassées. J'ai rencontré la propriétaire de la renault 5, elle est d'accord pour soit faire un constat, soit se faire rembourser à l'amiable.
Je vais sans doutes retourner demain chez le garagiste pour lui demander conseil, de plus mon ami rentre que mardi soir de vacances je n'ai aucun moyen de le joindre.....
Mon histoire pourrait etre un beau cas pratique de droit. J'ai besoin de conseil et surtout une reponse à la question :
que faire?
Merci de votre réponse, cdt.